Fiche projet 3.17 – actualisation janvier 2023

Aménagement de la Place d'Acoz

Description succincte du projet

Aménagement de la Place, située rue Saint-Martin à Acoz, de part et d'autre de l'église pour en améliorer la convivialité, en réorganisant le stationnement et en mettant en valeur le patrimoine bâti dont l'église et l'ancienne maison communale.

La place est scindée en deux espaces, partie haute et partie basse, reliés entre eux par une desserte locale et de l'autre côté par la rue St Martin. Le revêtement de la place est en tarmac et son état s'est fortement dégradé au fil du temps, ce qui justifie le fait que la CLDR s'est prononcé pour la sollicitation d'une convention-faisabilité Développement rural.

Le site a une position stratégique au sein du village d'Acoz, non seulement par sa position centrale, mais aussi de par les multiples pôles d'activité qui l'entourent : l'église, le local de musique, le CPAS et la maison des familles, la salle communale, l'école fondamentale et le RAVeL. Ces pôles génèrent des flux conséquents de circulation à des périodes bien spécifiques. L'espace public est donc aujourd'hui essentiellement utilisé comme parking qu'il y a lieu de maintenir.

Les aménagements pour PMR ne sont pas fonctionnels ; ils sont donc à repenser. C'est le cas également des aménagements en faveur des usagers faibles (stationnements vélos et sécurisation des piétons).

Les lieux sont utilisés comme lieu de rassemblement. Il y a donc lieu de tenir compte du déroulement des festivités (notamment liées aux marches folkloriques et à l'organisation de concerts de la fanfare) pour son aménagement et de conserver l'espace nécessaire à l'installation d'un petit chapiteau lors des festivités.

Aucune mise en valeur actuelle du site alors que si l'on prend le temps de s'arrêter, on peut voir que certains éléments historiques ou patrimoniaux bordent les alentours de la place et l'église.

Espace partagé

Vu la nécessité de maintenir des places de parking en vue de desservir les pôles d'activité existants, mais aussi de permettre aux usagers faibles (piétons, la fanfare, cyclistes…) de déambuler en toute sécurité, et s'imprégner des lieux et de leur histoire, le choix a été fait de maintenir le site ouvert et de l'aménager en espace partagé. Dès lors le site est envisagé comme un unique lieu où la mobilité douce prend tout autant de place que la voiture.

Matériaux et végétalisation

Vu la problématique d'inondation récente à Acoz, et vu la position de la place (en hauteur par rapport à la régionale), une attention particulière devra être apportée au choix des matériaux de revêtement et à sa mise en œuvre.

Il est proposé à ce stade de retirer l'entièreté du tarmac et d'utiliser des pavés drainants avec joints élargis remplis de gazon. On a donc un pavé identique mais avec une largeur du joint variable pour passer d'une zone minéralisée à une zone complètement enherbée (voir photos) Il est également proposé de créer une petite zone plus verte et de réaliser des plantations. Seuls les lieux que l'on souhaite mettre en valeur seraient dans un matériau différent, à savoir un pavé naturel, pavé de l'époque.

Aménager de cette manière, les limites entre la place et la rue disparaissent pour former un seul et même ensemble.

De plus, la végétalisation de la place permet de faire tampon entre les périodes climatiques extrêmes : pluie intense ou sécheresse.

Mobilier et équipements

Eclairage et mobilier urbain font partie intégrante de la réflexion et doivent être revus.

Convivialité

Les nouveaux aménagements devront renforcer la convivialité de l'espace. Pour ce faire, les espaces de stationnement seront concentrés de manière à maximaliser les espaces dédiés à la convivialité et à libérer un espace spécifique dédié principalement à la convivialité.

Toutefois, cet espace pourrait être occupé pour le stationnement lorsque les besoins seront importants, aux heures d'entrées et de sorties des écoles en particulier, ou lors de l'occupation de la salle communale. *Mécanisme à étudier, comme la création d'une zone bleue par exemple.*

Justification du projet

Actuellement, cette place, recouverte de tarmac, met peu en valeur le charme du noyau bâti bordant la place et de l'église située en son centre. Les matériaux envisagés et le traitement du site en espace partagé ont véritablement pour objectif de valoriser les atouts de la place (patrimoine architectural, historique…), d'amener de la convivialité en privilégiant la mobilité douce ; on peut circuler et faire le tour de l'église en toute sécurité.

Les besoins vis-à-vis des lieux sont de créer un espace de rencontre pour les usagers faibles tout en permettant aux automobilistes de s'y garer. Il y a lieu de maintenir le nombre d'espace de stationnement sur le site.

La cohésion sociale et l'identité locale seront renforcées par la valorisation de l'image du village. Valoriser les espaces stratégiques tels que les places ou autres lieux de rencontre existants au sein de l'entité via la création de nouveaux espaces de jeux et de convivialité répond en partie à cet objectif.

De manière générale, la restructuration et le réaménagement des centres villageois, ainsi que d'autres endroits clefs du territoire, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, image du territoire, etc.).

Effets directs et multiplicateurs attendus : améliorer l'espace public existant, valoriser les atouts du site (valeur historique, culturelle et patrimoniale), renforcer les rencontres et la cohésion sociale, optimiser l'occupation des lieux, privilégier la mobilité douce et active, sécuriser les usagers faibles et améliorer et embellir le cœur de villages.

Lien à la stratégie du PCDR

Thèmes :

- Services et vie associative,
- Identité, convivialité et communication,
- Culture, tourisme et folklore.

Enjeux :

- Gerpinnes dans 10 ans, ce sera un territoire offrant des structures, infrastructures et des services performants et innovants permettant l'épanouissement et le bien-être de tous,
- Gerpinnes dans 10 ans, ce sera une cohésion sociale forte et une identité villageoise redéfinies.

Objectifs opérationnels :

- 9 – Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité,
- 12 – Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité,
- 13 – Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités,
- 23 – Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout,
- 24 – Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité.

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 3.50 : Aménagement de l'ancienne maison communale d'Acoz
- FP R.6 : Aménagement et embellissement des villages ;
- FP R.15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants.

Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Environnemental	Social	Economique	Culturel
➢ Utilisation de matériaux durables ➢ Verdurisation de l'espace ➢ Le souhait est d'appliquer les différents principes du développement durable pour l'aménagement du projet (matériaux, gestion des eaux, plantations, etc.)	➢ Les espaces publics de qualité invitent à la convivialité et permettent de renforcer les liens sociaux et les échanges ➢ La création d'espaces publics de qualité permet de renforcer le sentiment d'appartenance ➢ Les aménagements permettront de recréer des liens entre voisins, habitants du village, utilisateurs du site	➢ Amélioration de l'accessibilité aux services ➢ Augmentation de l'attractivité du territoire permettant d'envisager des retombées sur l'économie locale (tourisme, Horeca, commerces, etc.)	➢ Valorisation du patrimoine bâti et historique ➢ Aménagement d'un lieu de détente et de convivialité

Localisation et statut

Localisation :

- Rue Saint-Martin à Acoz, qui relie la rue de Moncheret (N975) et la rue des Ecoles
- Parcelle cadastrale Division 4 section B n°100 A
- Parcelle cadastrale Division 4 section B n°99 E
- Parcelle cadastrale Division 4 section B n°79W

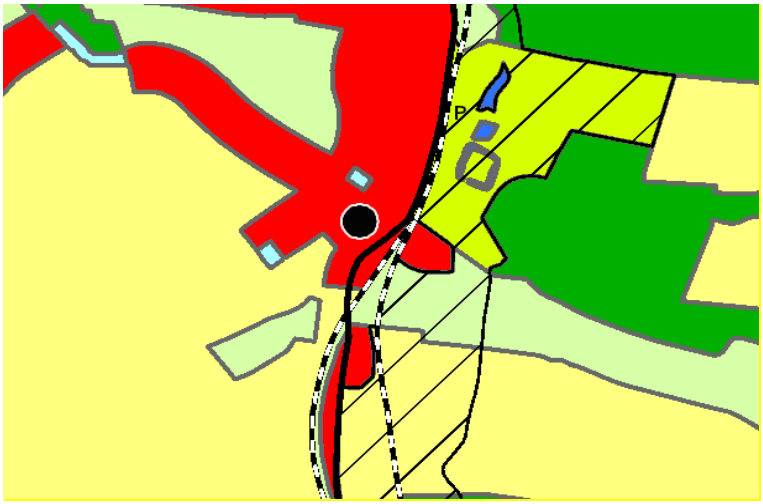

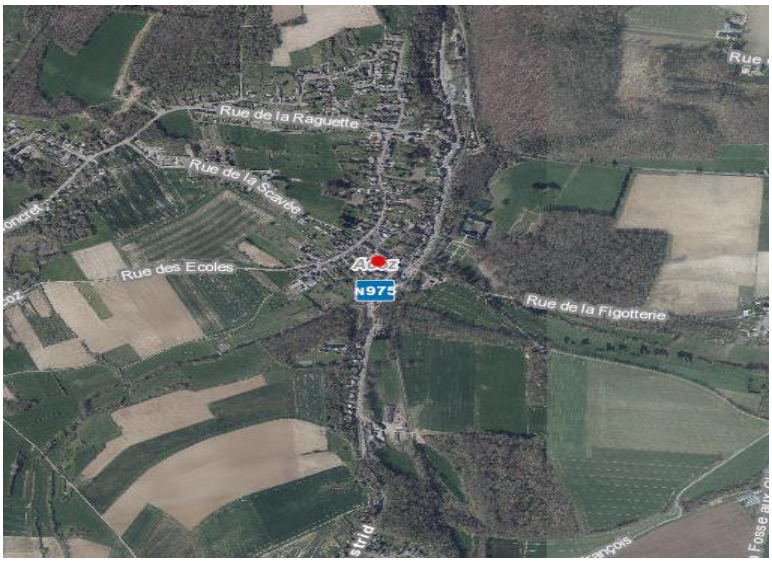
Rue de la Raquette
Rue de la Scarde
Rue des Ecoles
N975
Rue de la Figotterie

Rue du Centre
Rue Saint-Martin

- Périmètre du projet : superficie de 3056 m² (périmètre d'intervention repris en annexe). Périmètre agrandi lors de la réunion de coordination à étudier lors de la rédaction de l'avant-projet.

Statut au plan de secteur :

- En zone d'habitat pour les parcelles section B n°100 A, section B n°99 E et section B n°79 W
- En zone de Services publics et équipements communautaires pour section B n°91 A (Eglise)

Statut de propriété :

- Rue Saint-Martin : voirie communale.
- Parcelles cadastrales Division 4 section B n°99 E, n°100 A et n°79 W : propriétés communales
- Partie basse de la place et ruelle à l'arrière de l'église : voirie communale.
- Statut des usoirs : voir relevé cadastral en annexe.

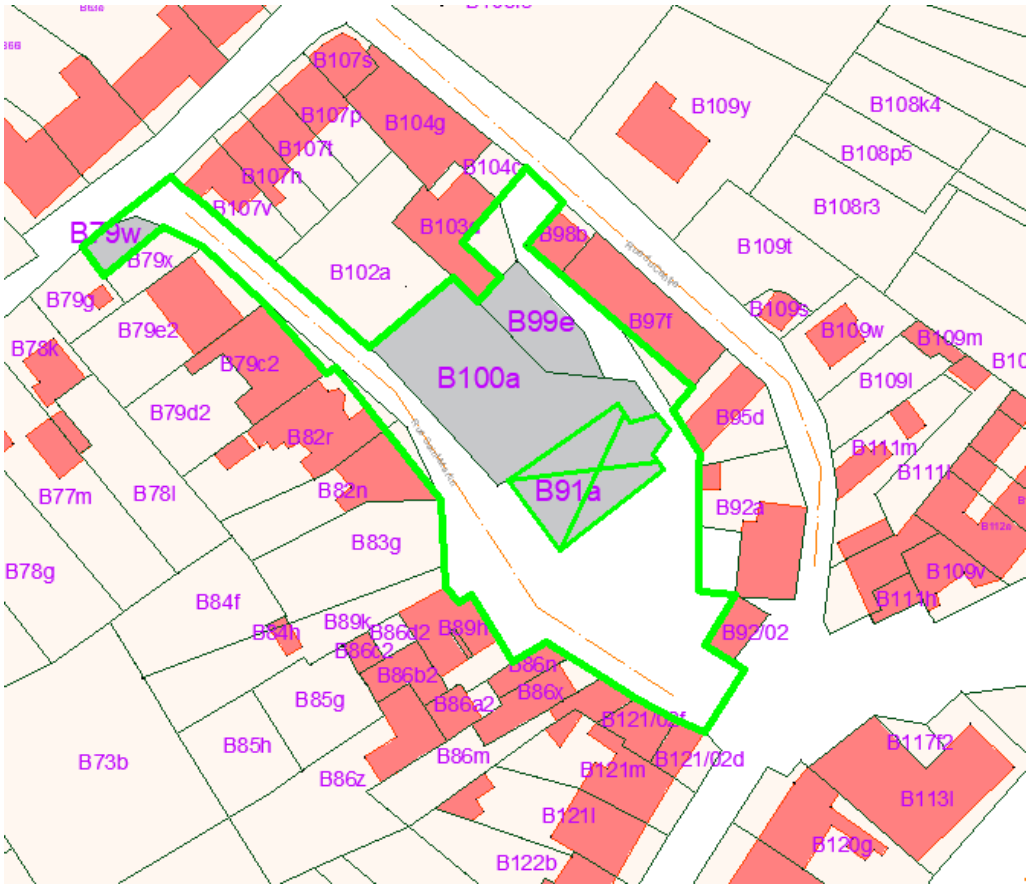

Propriétés communales en gris

Intégration du projet par rapport à son environnement direct :

- Le site a une position stratégique au sein du village d'Acoz, non seulement par sa position centrale, mais aussi de par les multiples pôles d'activité qui l'entourent : l'église, le local de musique, le CPAS et la maison des familles, la salle communale, l'école fondamentale et le RAVeL. Ces pôles génèrent des flux conséquents de circulation à des périodes bien spécifiques. L'espace public est donc aujourd'hui essentiellement utilisé comme parking qu'il y a lieu de maintenir.
- En zone d'habitat au plan de secteur.
- Plan communal d'aménagement datant de 1985.
- Vu la problématique d'inondation récente à Acoz, et vu la position de la place (en hauteur par rapport à la régionale), une attention particulière devra être apportée au choix des matériaux de revêtement et à sa mise en œuvre.

- La Place se trouve au centre d'Acoz, entre la rue Saint-Martin (à sens unique, pente montante vers la rue des Ecoles) et la rue du Centre (à sens unique, pente descendante vers la rue de Moncheret).

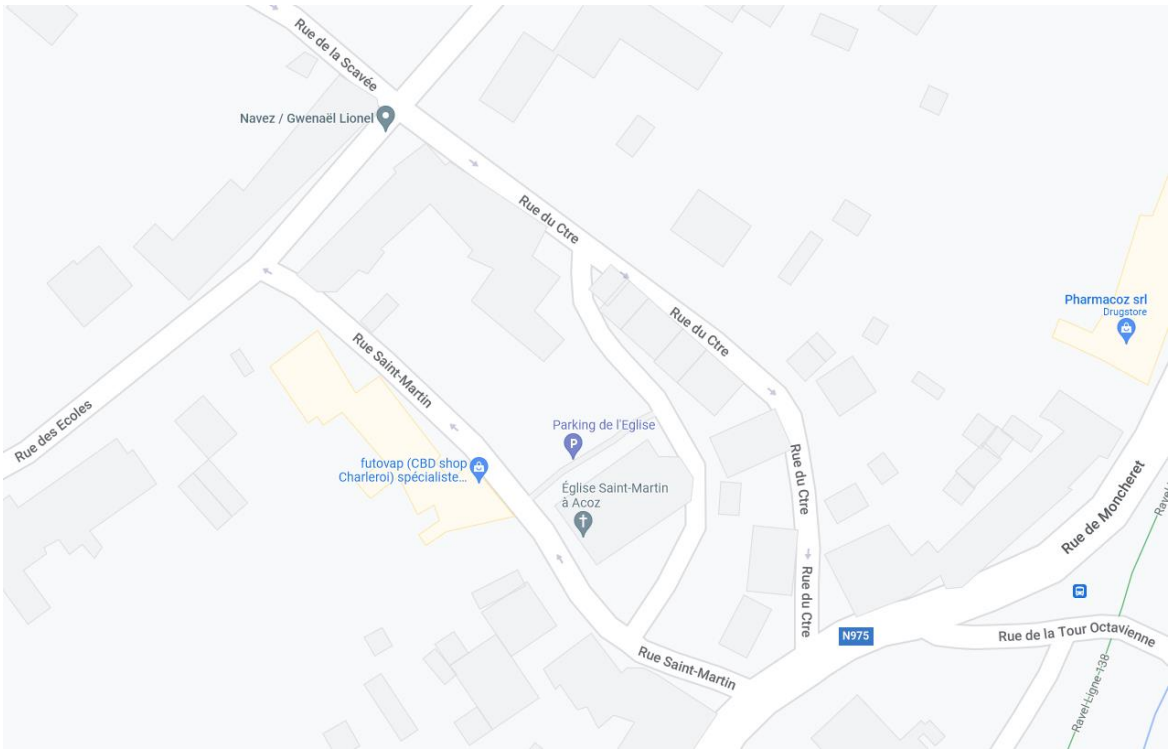

Parties prenantes, porteurs de projet

Origine de la demande :

- Commune de Gerpinnes ;
- Réunions d'Information et de Consultation ;
- Commission Locale de Développement Rural.

Pistes de financement :

- DGO3 – Développement Rural ;
- Fonds propres commune de Gerpinnes.

Porteur de projet :

- Commune de Gerpinnes.

Partenaires :

- DGO3 – Développement Rural ;
- CLDR et CCATM ;
- Riverains ;
- Utilisateurs : parents de l'école, musiciens de la fanfare, paroissiens, marche folklorique etc.

Programme de réalisation

Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche :

- Etat de dégradation de la place ;
- Priorité issue des discussions menées au sein de la CLDR ;
- Critères de faisabilité technique, administrative, financière, …

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Relevé topographique de la place (*repris en annexe)* réalisé en mars 2022 par un géomètre.

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 3 → remonté en priorité 1 le 27 avril 2022
- Priorité du Conseil communal : 3 → remonté en priorité 1 par délibération du Collège communal

Tâches à réaliser :

- Recherche de subsides ;
- Désignation d'un auteur de projet (toutefois, la commune envisage de travailler en régie avec le bureau d'études interne à l'Administration communale) ;
- Etablissement d'un avant-projet en concertation avec les acteurs concernés (CLDR, CCATM, riverains, commerçants, clients et utilisateurs, population etc.) et avec les différents intervenants (police, impétrants, SPW, pompiers etc.) ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Rédaction du dossier « projet » en vue de l'exécution des travaux et de l'obtention de subsides ;
- Appel à la concurrence et réalisation des travaux.

Estimation globale du coût

- Coût global (métré repris en annexe) : 1.289.019,91 €
Soit 35.640 € pour les acquisitions et 1.253.679,91 € pour les aménagements

- Subsides Développement rural : 421.384 €
Soit 21.384 € pour les acquisitions (terrain nu – taux de subvention de 60%, assiette de subvention maximum de 250.000€, plafond de subvention de 150.000€) + 400.000 € pour les aménagements (espaces partagés - taux de subvention de 80%, assiette de subvention maximum de 500.000€, plafond de subvention de 400.000€)

- Coût Commune : 867.635,91 €

Projet rémunérateur : non

Evaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification** (document, rapport, carnet, registre…)
Aménagement de l'espace public	1 réalisation	PV de suivi de chantier Réception des travaux
Action de communication sur l'état d'avancement des travaux	1 action minimum avant et pendant les travaux	Site Internet de la commune, bulletin communal, page Facebook de la commune

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification** (document, rapport, carnet, registre…)
Augmentation du taux de fréquentation de l'espace	Augmentation du nombre	Comptage
Nombre de manifestations organisées sur la Place	Augmentation du nombre	Comptage

Mesures en faveur de la résilience locale et de transition

Cette notice évolutive fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes du projet de développement rural, à savoir, à la demande de convention, à l'avant-projet et au projet.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes liés à la localisation et aux statuts :

Verduriser davantage la place et profiter des nouvelles plantations pour la restructurer.

Rendre l'espace public aux villageois en générant à nouveau de la convivialité et de la sécurité.

Il n'y a pas de problème sécuritaire car la voirie est en pente montante et est à sens unique, ce qui limite la vitesse des véhicules.

Il n'y a pas de souci au niveau du plan de secteur vu que le terrain est en zone d'habitat.

Ce projet devra être intégré à son environnement.

La place se situe en zone karstique mais aucun phénomène n'est connu à ce jour dans le périmètre d'intervention. Au niveau du sous-sol, le site se situe sur la formation de Névremont, caractérisé par des calcaires foncés, stratifiés, souvent argileux.

La seule contrainte sera la topologie des lieux : pente de 8% entre le talus en haut de la place et le local de musique (ancienne maison communale).

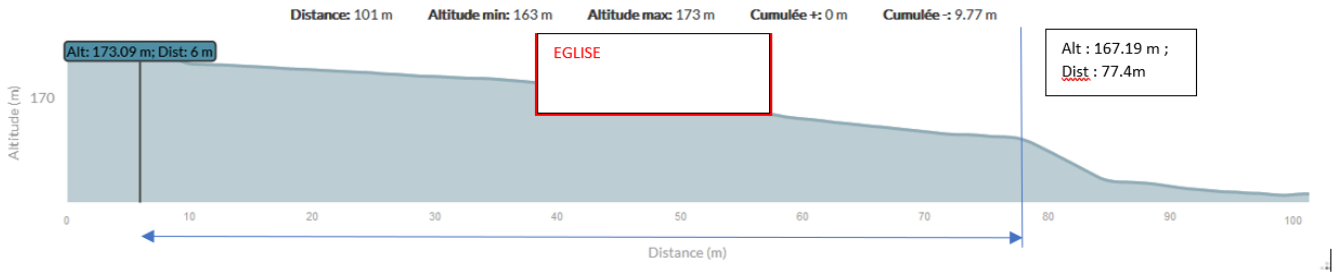

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

Les surfaces bâties actuelles et après concrétisation du projet seront similaires. Le projet n'augmentera donc pas les surfaces imperméabilisées.

Concernant les eaux de ruissellement, 2 axes au niveau des rues qui entourent la place sont cartographiés (reprise en annexe). Ces axes ne présentent pas de risques majeurs d'inondations pour le bas d'Acoz. Le risque principal serait un débordement de l'égout provenant de la rue de la Scavée, connue pour son inondation à répétition. L'idéal est donc de réduire la superficie de la zone imperméable au profit de surface perméable afin de limiter la quantité d'eau de pluie entrant dans le réseau d'égouttage.

L'auteur de projet aura à étudier l'intérêt de la mise en place d'un dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées. Mais à priori le taux d'imperméabilisation ne sera que très légèrement modifié par rapport à la situation existante.

La pose d'un nouvel égouttage a été budgétisé car on ignore l'état du réseau d'égouttage actuel, qui devra être examiné.

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 3056 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 550 m² (surface végétalisée)
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 2506 m² (surfaces perméable et semi-perméable)

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Au vu de la topographie et de la configuration de la place, projetée et existante, il n'est pas possible de créer des dispositifs naturels suffisant pour réceptionner les eaux de ruissellement. Etant donné le caractère karstique du site, il convient d'éviter d'infiltrer trop d'eau dans le sol et donc d'éviter des citernes/puits dispersants et autres dispositifs. Les eaux non infiltrées par les matières végétales devront être évacuées via le réseau d'égouttage

Les zones verdurisées et donc perméables devront être pourvues d'un drain ramenant les eaux dans le réseau d'égouttage. La verdurisation des parkings ont pour but d'amener de la végétation et de rendre plus vert les parkings et non un but d'infiltration des eaux.

La Commune fera appel à la cellule GISER afin d'étudier le ruissellement sur cette zone karstique et les aménagements appropriés.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Le bureau d'études aura pour mission de considérer ces réflexions dans la conception du projet afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement (énergie grise et durabilité des matériaux, récupération des eaux de pluie, dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électriques (placement de luminaires led), mise en œuvre de matériaux écologiques, utilisation de techniques innovantes).

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

A l'heure actuelle, les coûts estimatifs pour l'aménagement de la Place d'Acoz sont de 1.289.019,91 € TVAC pour 3056 m² soit un coût de 421,80€/m².

La végétation sera fortement présente, adaptée au contexte et indigène.

Les éléments de mobilier seront simples, durables, faciles d'entretien et ils seront intégrés dans la composition d'ensemble.

E. Mesures en faveur de la biodiversité

A ce jour, tout le site est minéralisé.

L'aménagement devra favoriser l'élément végétal et la perméabilité du sol. La végétation sera adaptée au contexte et indigène. Le projet améliora donc la qualité biologique et esthétique du site par l'apport de plantations.

La variation des essences pour les plantations permettra de favoriser la biodiversité. L'éco-conseiller sera sollicité pour la sélection des essences en tenant compte des différentes contraintes (durabilité, taille, croissance de la couronne, coût d'entretien, fleurissement).

Les zones de parking et de pelouse seront engazonnées de manière classique. Les pavés choisis ne créeront pas de cellules individuelles mais permettront une continuité racinaire de l'engazonnement.

Les zones de parterre sont plantées d'essences horticoles afin d'offrir un fleurissement plus intéressant et de mieux résister aux contraintes de leur emplacement, à savoir le bord de route, sujet au salage et à la pollution des voitures. Toutefois, nous emploieront au moins 1/3 de fleurs mellifères.

Concernant les arbres employés, des poiriers d'ornement sont envisagés car ils sont résistants aux conditions de bord de route, présentent un port étroit et sont mellifères. De plus, ses fleurs blanches sont en adéquation avec les bâtiments de cultes et les structures commémoratives.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le bureau d'études aura pour mission de veiller à l'accessibilité des aménagements pour tous : PMR, écoliers, piétons, vélos etc. Les matériaux de sol permettront un déplacement aisé pour les chaisards, poussettes…

Deux places PMR seront repositionnées près de l'église, avec la modification de la rampe existante menant à l'église de façon à supprimer la dernière marche existante.

Un parking vélo et un point de rencontre piétons sont également prévus sur le terrain (haut de la place).

La mobilité autour du projet a été pensée au travers d'une espace partagé intégrant une partie de la rue St Martin.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

L'auteur de projet sera invité à concevoir l'infrastructure de manière à en permettre un fonctionnement aisé et durable et en anticipant la bonne gestion de son entretien.

Le maintien des espaces de stationnement existants permettra de maintenir l'accessibilité de la zone, en particulier pour l'école située à 200 mètres, sa fréquentation est importante.

Le bureau d'études devra être soucieux du recours à des matériaux locaux, tout en tenant compte de la législation en cours et de l'enveloppe financière dont il dispose, voir au recours à des entreprises locales en donnant la possibilité par exemple à des entreprises d'insertion sociale de réaliser certains lots de travaux. Les matériaux seront choisis en tenant compte du contexte, de leur durabilité, de leur entretien aisé et néanmoins limité, de l'aspect sécurité ainsi qu'esthétique.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Le voisinage direct (riverains, écoliers) est une donnée importante du contexte et doit être pris en compte par rapport aux nuisances possibles lors de la réalisation des travaux.

L'intégration d'un tel projet aura un réel impact positif sur le paysage et la biodiversité grâce à la végétalisation de cet espace.

Les mesures envisagées concernant la circulation et le stationnement amélioreront la qualité de vie des riverains. Ces mesures permettront également d'améliorer la qualité biologique du site grâce aux surfaces semi-perméables utilisées favorisant ainsi l'infiltration de l'eau de pluie, et amenant par la même occasion un cadre de verdure. Cette rénovation créera un espace de vie convivial pour nos citoyens.

Annexes

1. Reportage photographique
2. Plan de situation et de stationnement initial
3. Relevé topographique
4. Cartographie inondations
5. Relevé cadastral
6. Périmètre d'intervention
7. Projet d'aménagement
8. Estimation du coût des travaux d'aménagement

Annexe 1 : Reportage photographique

Annexe 2 : Plan de situation et de stationnement initial

Le nombre de places de parking est de 27 places en partie haute (dont 1 emplacement PMR) et de 12 places en partie basse.

Des escaliers venant de la rue en contre-bas et longeant l'ancienne maison communale (bâtiment repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique, bien non classé) donnent un accès piéton à la place.

Nombre de véhicules stationnés sur la place :

- En semaine entre 7h55 et 8h20 et de 15h à 15h45 : tout est plein.
- En moyenne le soir et les weeks-end : 5 places occupées partie haute et 5 places occupées partie basse.
- Lors de la location de la salle communale le week-end : le parking partie haute est plein.
- Lors des répétitions de la chorale : la partie basse est pleine pendant 2h.

Annexe 3 : Relevé topographique

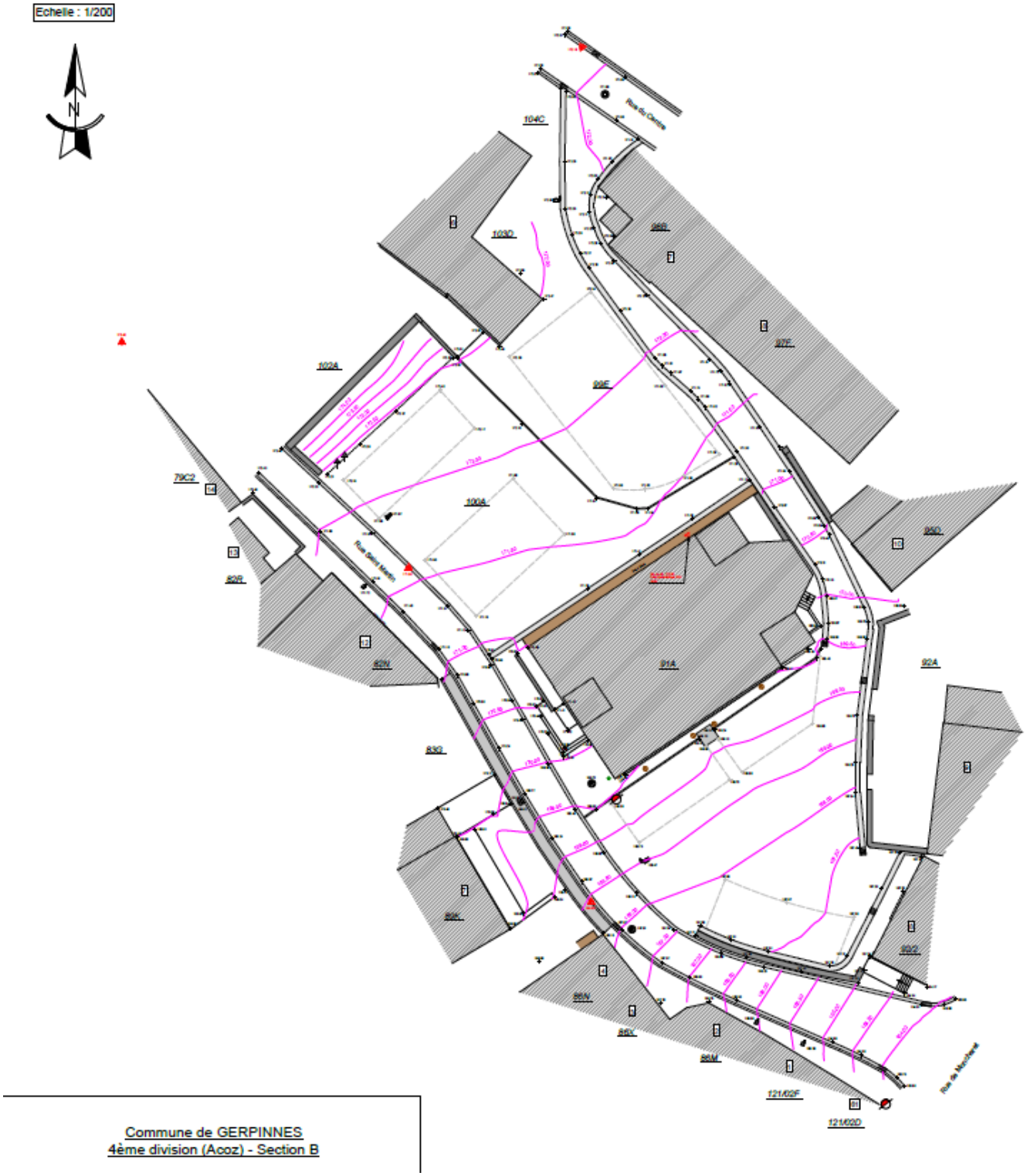

Annexe 4 : Cartographie inondations

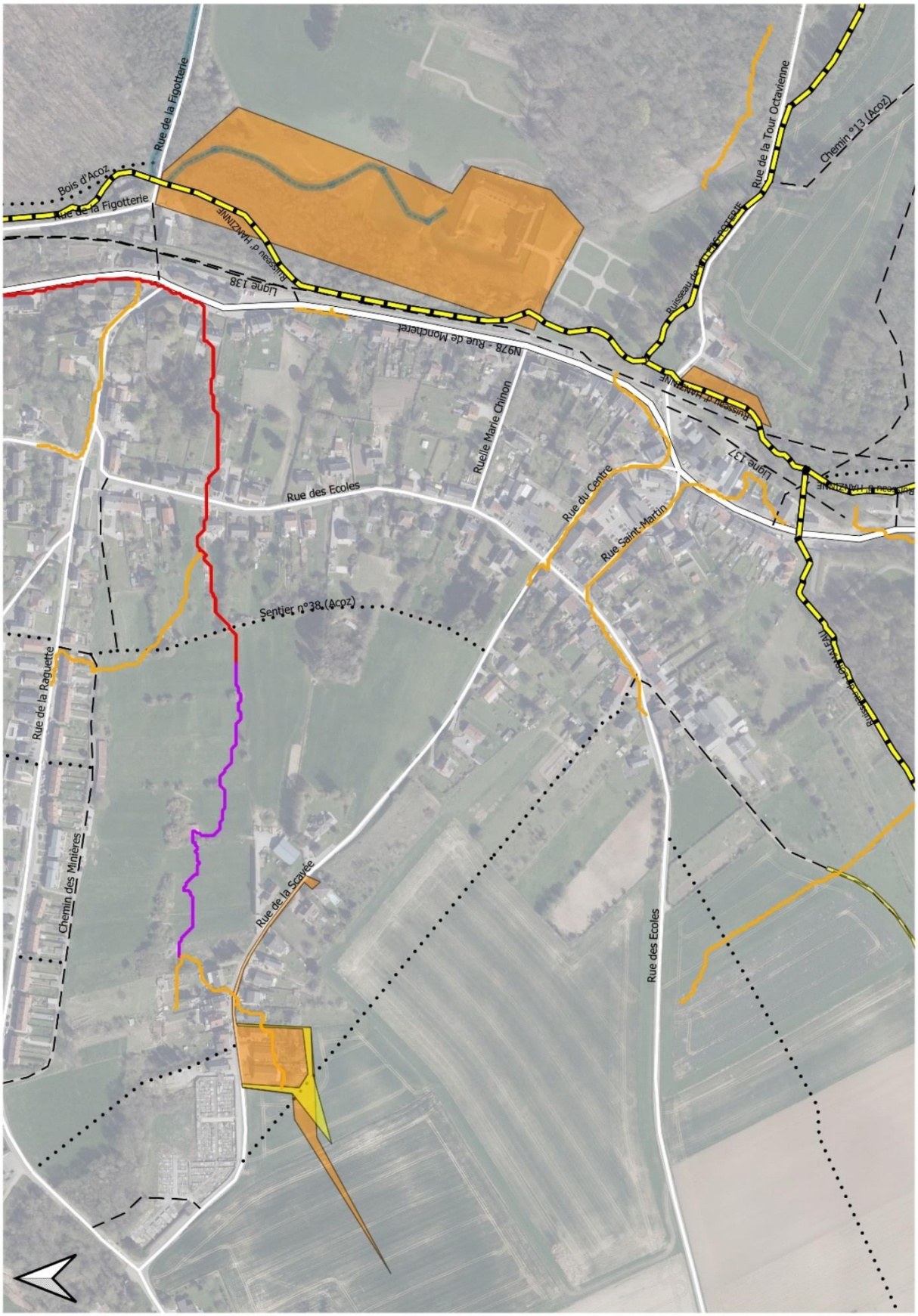

Annexe 5 : Relevé cadastral

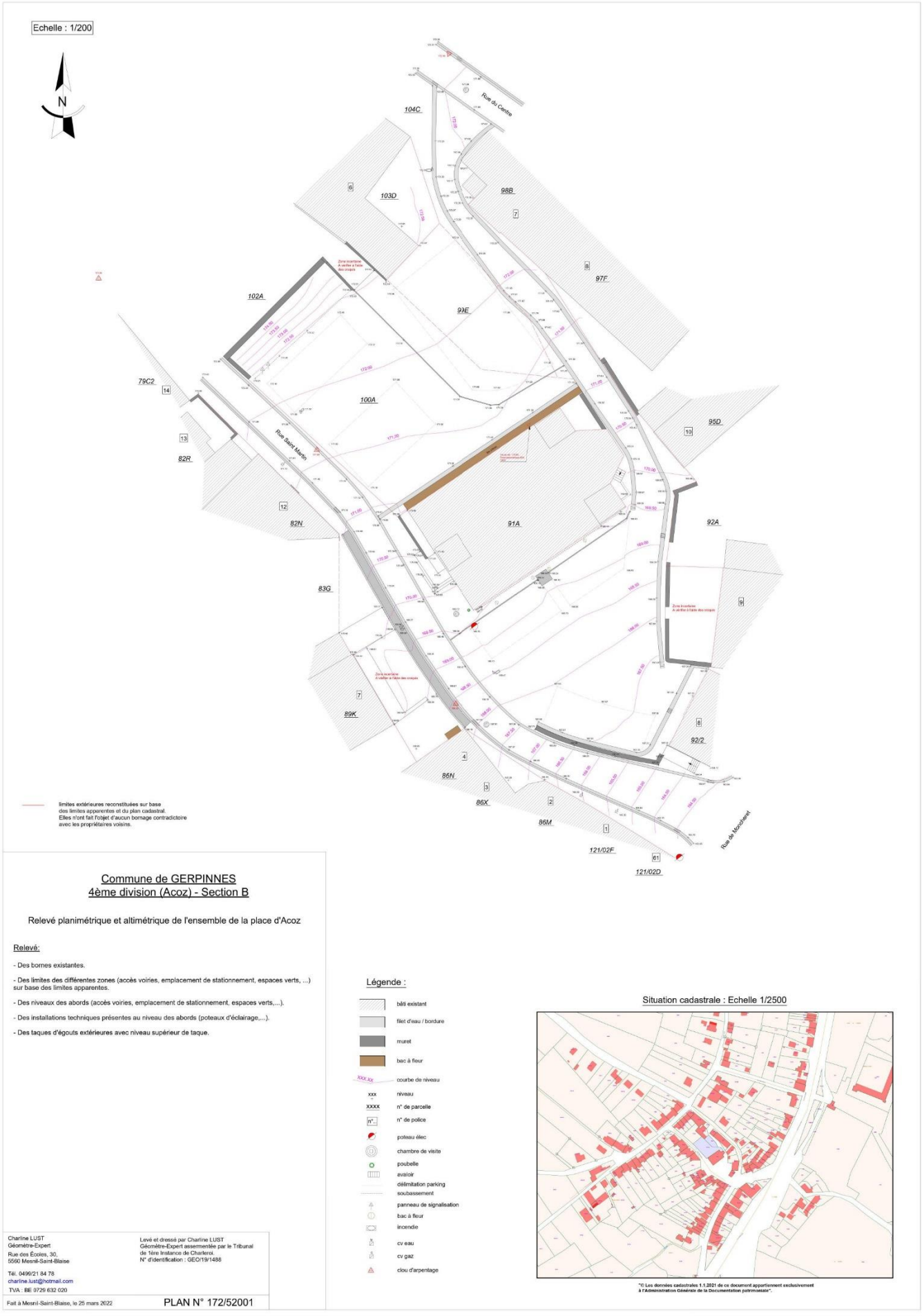

Annexe 6 : Périmètre d'intervention

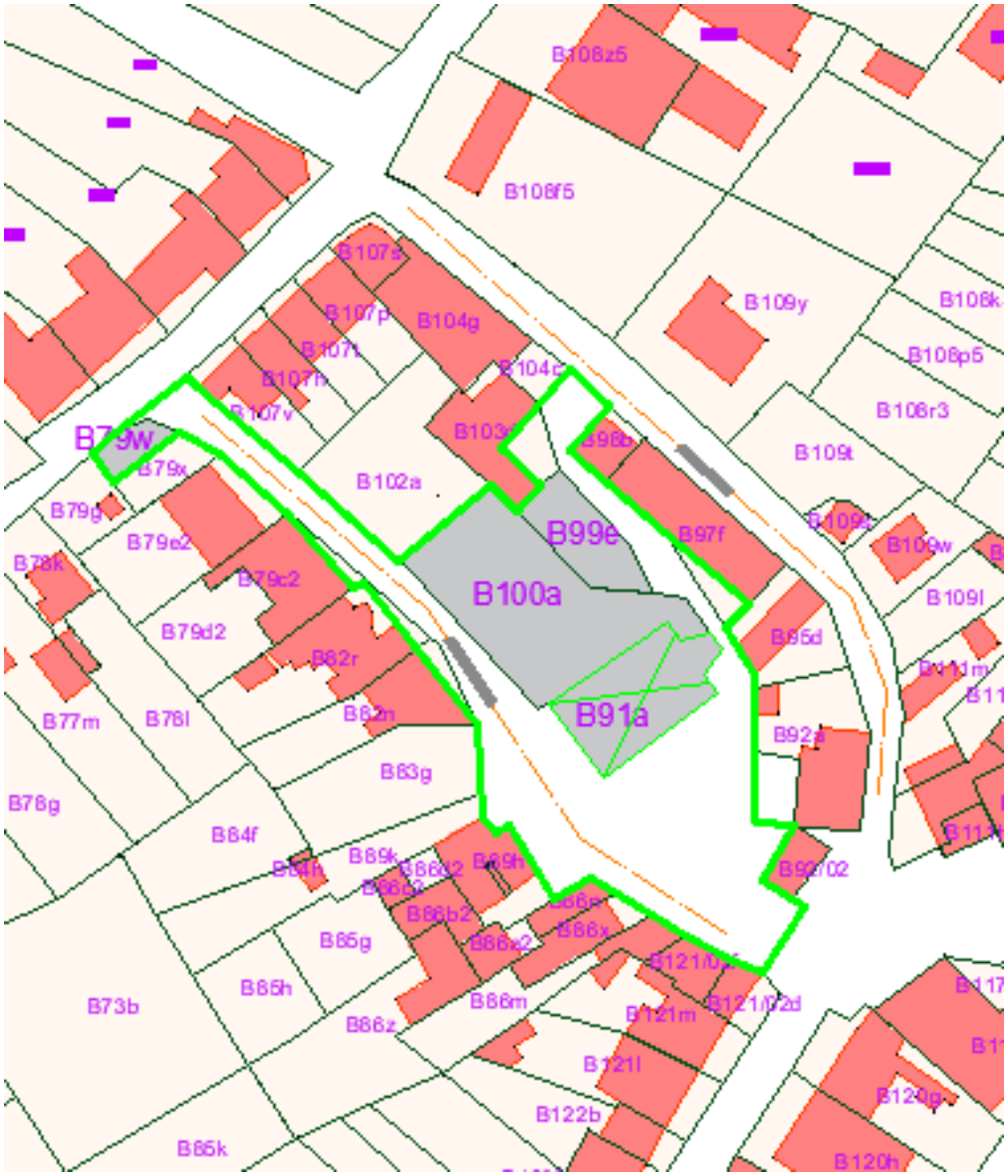

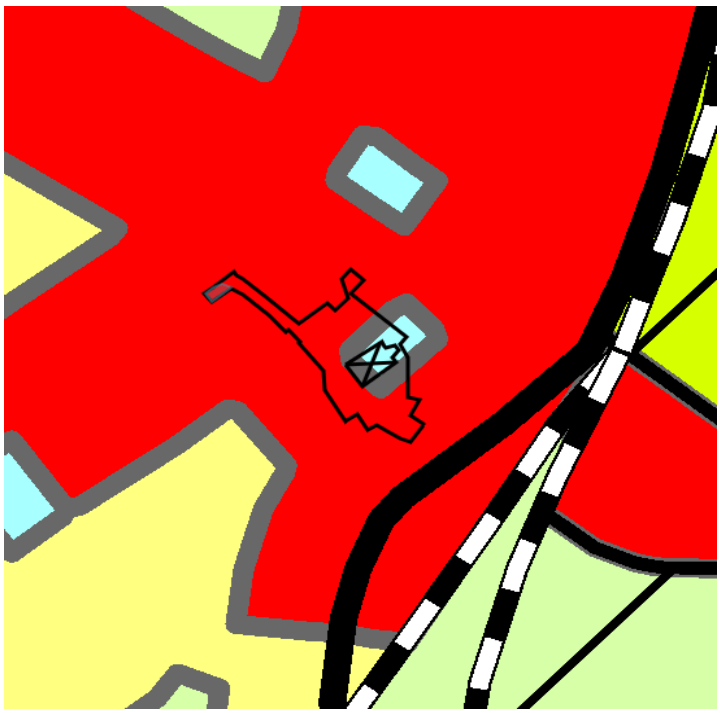

Annexe 7 : Projet d'aménagement

Lignes directrices du projet :

Espace partagé

Le choix a été fait de maintenir le site ouvert et de l'aménager en espace partagé. De cette façon, la ruelle disparaît pour ne former qu'un seul espace. L'espace pourrait éventuellement se prolonger sur une partie de la rue Saint-Martin de façon à l'intégrer à la place, avec pour intention de marquer/créer un parvis devant l'église pour mieux la mettre en valeur.

Le comportement des usagers par rapport à l'utilisation de la ruelle sera étudié afin d'envisager sa mise à sens unique si son utilisation s'avère limitée.

Pour permettre un aménagement plus cohérent et esthétique de la Place, les usoirs pourraient également être aménagés dans un même revêtement continu entre les deux carrefours de la Rue Saint-Martin. Le concept d'espace partagé, avec suppression du trottoir, serait alors élargit à l'ensemble de la zone. *L'agrandissement du périmètre et l'acquisition des usoirs privés ou la signature de conventions pour un aménagement jusqu'au façade sera étudié dans l'avant-projet.*

Le nombre d'espaces de stationnement nécessaires pour les riverains et pour les besoins de la zone sera évaluée afin de pouvoir, si c'est possible, supprimer quelques places et ainsi augmenter la surface dédiée à la convivialité.

Aménagements

Partie haute

Le nombre de places de parking en partie haute est de 25 places (2 places en moins qu'avant),

Un espace pour parking vélo est aménagé en partie haute le long du mur de l'église,

Un espace pour parking PMR avec 2 emplacements est aménagé en partie haute (soit 1 place PMR supplémentaire) mais à proximité de la rampe d'accès de l'église qui doit également être revue de façon à supprimer la marche au droit de la porte d'entrée de l'église.

Un point de ralliement est aménagé pour les marcheurs désireux de s'arrêter un moment.

Partie basse

Le nombre de places de parking en partie basse est de 13 places (1 en plus qu'avant),

L'accès piéton à la place via l'escalier longeant l'ancienne maison communale et le monument au pied du mur de l'église sont mis en valeur et reliés par un traitement au sol spécifique.

Une modification du relief sera envisagée afin de favoriser l'installation du petit chapiteau devant le local de musique et une borne électrique y sera installée.

Matériaux et végétalisation

Dès lors, la place est majoritairement recouverte de pavés béton drainants avec joints élargis remplis de gazon. On a donc un pavé identique mais avec une largeur du joint variable pour passer d'une zone minéralisée à une zone complètement enherbée (voir photos). Cela permet de créer des ambiances différentes avec un même matériau. On retrouve une zone plus verte sur le haut de la place ; celle-ci s'étend non seulement sur une partie des places de parking mais également au droit d'un point de rencontre/ralliement créé pour les promeneurs (banc…). Les plantations aménagées dans des bacs longeant le côté gauche de l'église sont conservés.

Côté nord-ouest le mur de pierre formant la limite du périmètre, est recouvert de végétation le mettant peu en valeur. C'est pourquoi l'aménagement est revu le rendant plus visible, notamment en végétalisant le talus de façon parcimonieuse avec des plantations basses. Quelques arbres viennent s'ajouter afin de structurer et dynamiser l'espace. Mis à part un arbre côté droit de l'église, la partie basse de la place est plutôt minéralisée.

Seuls les lieux que l'on souhaite mettre en valeur sont dans un matériau différent, à savoir un pavé naturel, pavé de l'époque ; c'est le cas du parvis de l'église et de son trottoir longeant le côté droit de celle-ci, mais aussi de l'allée en partie basse reliant le monument à l'escalier et une partie du parvis de l'ancienne maison communale. Aménager de cette manière, les limites entre la place et la rue disparaissent pour former un seul et même ensemble.

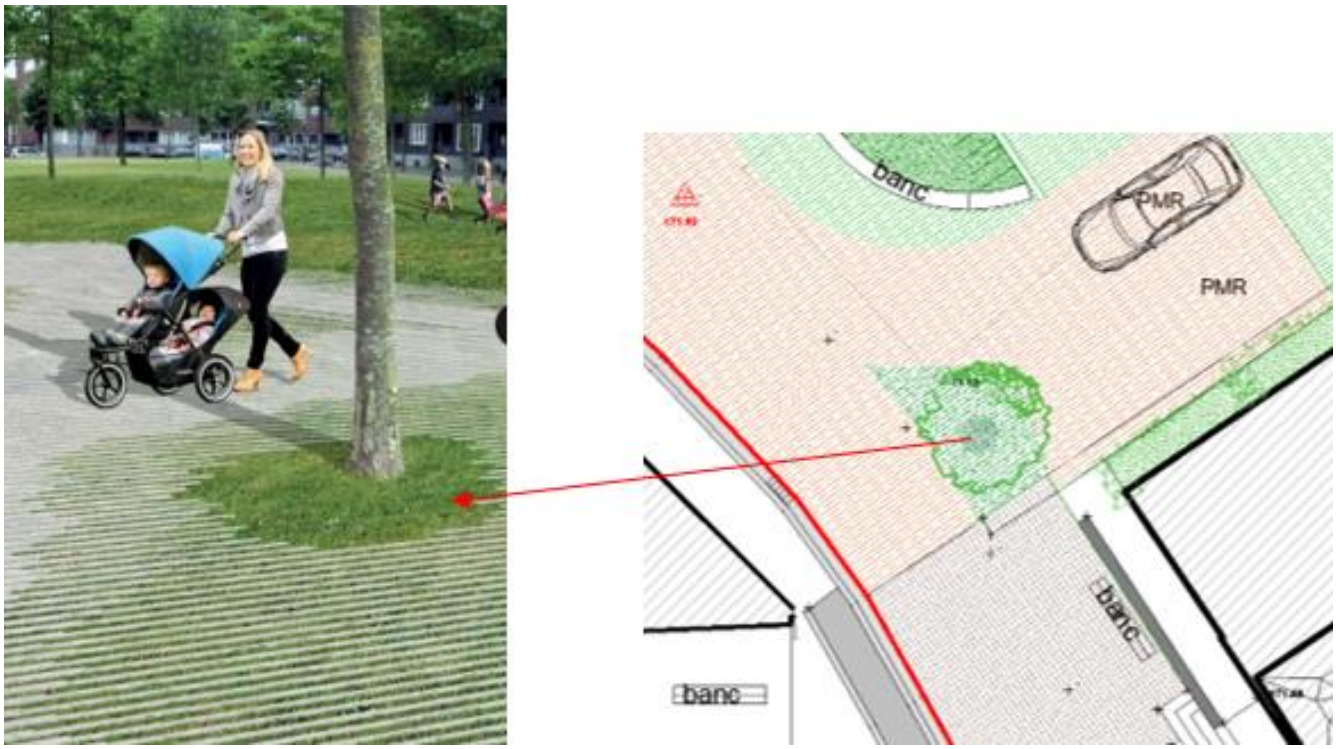

Vieux pavés parvis église + tracé places parking ?

Banc contre talus végétal – point de ralliement

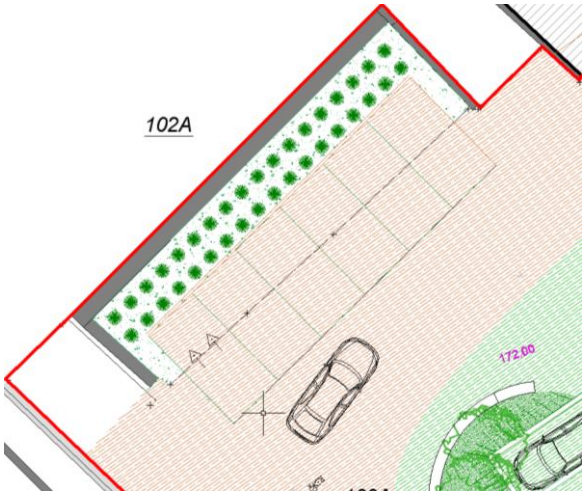

ESQUISSE 1
Rue du Centre
104C
103D
98B
97F
102A
99E
100A
Rue Saint Martin
PMR
Vélo
95D
91A
92A
82N
83G
89K
86N
86X
86M
92/2
121/02F
Rue de Monchenet
banc
pavés naturel
N
S
Echelle 1/250

ESQUISSE 2

Echelle 1/250

ESQUISSE 3

Echelle 1/250

Annexe 8 : Estimation du coût des travaux d'aménagement

N°	Description	Type	Unité	Q	PU	Total	
	ACQUISITION	QP	M²	270	€ 120	32.400€	
	Frais d'acquisition	PG	%	10	€ 32.400	€ 3240	
	MONTANT GLOBAL TVAC						**€35.640**
	Développement rural – 60% de subsides jusqu'à € 250.000						€ 21.384
	Commune						€ 14.256

N°	Description	Type	Unité	Q	PU	Total	
0	TRAVAUX PREPARATOIRES- DEMOLITIONS - TERRASSEMENT						**€ 292.567,38**
0.1	Installation de chantier (signalisation, sécurité, coordination,…)	PG	ff	1	€ 7.590,00	€ 7.590,00	
0.2	suppression/adaptation compteurs existants (eau + élec)	PG	ff	1	€ 5.000,00	€ 5.000,00	
0.21	mise en place borne électrique vélo + voiture (dé	PG	ff	1	€ 5.000,00	€ 5.000,00	
0.3	coffret électrique /prise à sécuriser voire déplacer	PG	ff	1	€ 5.000,00	€ 5.000,00	
0.4	Démolition sélective terre végétalisée en vue d'une évacuation	QP	m³	67,5	€ 40,25	€ 2.716,88	
	talus côté haut de la place						
0.41	Débroussaillage avec extraction des racines en vue d'une évacuation	QP	m²	90	€ 2,30	€ 207,00	
	talus côté haut de la place						
0.5	Démolition revêtement de sol tarmac	QP	m²	2550	€ 15,00	€ 38.250,00	
0.6	Démolition dalle 30x30cm parvis église + trottoir droit de l'église + parvis local de musique + trottoir rue st martin	QP	m²	349	€ 17,25	€ 6.020,25	
	parvis + trottoir église						
0.7	Démolition sélective fondation du revêtement ép. 20	QP	m³	524	€ 30,00	€ 15.720,00	
	revêtement tarmac						
0.71	Démolition fondation du revêtement ép. 20	QP	m³	75	€ 30,00	€ 2.250,00	
	parvis église + devanture et autres dalle						
0.8	Démontage de la sous fondation (ép. 35cm)	QP	m³	1070	€ 30,00	€ 32.100,00	
0.9	Démontage jusqu'au bon coffre (ép 20cm)	QP	m³	611	€ 30,00	€ 18.330,00	
0.10	Démontage avaloir existant (côté rue du centre)	QP	pc	4	€ 460,00	€ 1.840,00	
	côté rue St martin			7	€ 460,00	€ 3.220,00	
0.11	Démontage égouttage avaloir (rue du centre)	QP	mc	50	€ 17,25	€ 862,50	
	Démontage égouttage avaloir (rue St martin)			75	€ 17,25	€ 1.293,75	
0.12	réparation égouttage (cv conservées)	QP	mc	100	€ 17,25	€ 1.725,00	
0.13	Démontage filet d'eau - bande plates)	QP	mc	600	€ 17,25	€ 10.350,00	

0.14	Démontage/adaptation égouttage et dep église	PG	ff	1	€ 4.600,00	€ 4.600,00	
0.15	Evacuation des déchets des terres + terre jusqu'au bon coffre	QP	t	1210	€ 34,50	€ 41.745,00	
0.16	Evacuation des déchets de tarmac 5 cm épa	QP	t	308	€ 48,00	€ 14.784,00	
0.17	Evacuation déchets de fondation + sous-fondation	QP	t	3300	€ 20,00	€ 66.000,00	
0.171	Evacuation dalle de trottoir 30*30	QP	m³	14	€ 17,00	€ 238,00	
0.18	terrassement tranchées fondations	QP	m³	57	€ 75,00	€ 4.275,00	
	muret/L de soutènement sur 1 m de prof						
	tranchée pour canalisation éclairage, égouttage nouvel avaloir						
0.19	supplément pour sol rocheux	QP	m³	100	€ 34,50	€ 3.450,00	
1	EGOUTTAGE - GAINAGE - FONDATIONS - SOUS-FONDATIONS						**€ 56.135,00**
1.1	nouvel égouttage (cv conservées)	PG	ff	1	€ 11.500,00	€ 15.870,00	
1.2	raccord avaloir	QP	pc	11	€ 115,00	€ 1.265,00	
1.3	gaine pour électricité	QP	mc	100	€ 45,00	€ 4.500,00	
1.4	drain + raccord drain à avaloir	PG	ff	4	€ 8.625,00	€ 34.500,00	
2	FONDATIONS - SOUS-FONDATIONS						**€ 215.435,50**
2.1	Fondation bordures	QP	mc	150	€ 31,25	€ 4.687,50	
2.2	Fondation drainante revêtement sol (pavés)	QP	m²	2213	€ 37,50	€ 82.987,50	
2.3	Fondation filet d'eau - bande plate	QP	mc	250	€ 31,25	€ 7.812,50	
2.4	sous-fondation	QP	m²	3056	€ 30,00	€ 91.680,00	
2.5	géotextile	QP	m²	3056	€ 3,00	€ 9.168,00	
2.6	renforcement de coffre	QP	m²	3056	€ 6,25	€ 19.100,00	
4	REVETEMENTS						**€ 304.670,00**
4.1	bordure	QP	mc	150	€ 55,00	€ 8.250,00	
4.2	L préfabriqué	QP	mc	17	€ 600,00	€ 10.200,00	
4.3	filet d'eau - bande plate	QP	mc	250	€ 46,00	€ 11.500,00	
4.4	tarmac pour rue	QP	m²	100	€ 25,00	€ 2.500,00	
4.5	revêtement dalle drainante pavé	QP	m²	2500	€ 60,00	€ 150.000,00	
4.6	revêtement dalle drainante gravillon	QP	m²	100	€ 60,00	€ 6.000,00	
4.7	revêtement dalle drainante gazon	QP	m²	550	€ 60,00	€ 33.000,00	
4.8	supplément pavé naturel	QP	m²	250	€ 90,00	€ 22.500,00	
4.9	granulats	QP	t	100	€ 54,00	€ 5.400,00	
4.10	végétation	QP	m²	150	€ 125,00	€ 18.750,00	
4.11	bonne terre pour végétation (engazonnement / semis,..) épaiss talus	QP	m³	200	€ 50,00	€ 10.000,00	
4.12	régie personnel, machine	QP	h	40	€ 50,00	€ 2.000,00	
4.13	forfait déviation - signalisation (feu,…)	PG		1	€ 6.000,00	€ 6.000,00	
4.14	nouveau avaloirs + remise en état	QP	pc	4	€ 1.250,00	€ 5.000,00	

4.15	arbre	QP	pc	10	€ 150,00	€ 1.500,00	
4.16	nettoyage mur du talus (sablage, rejointoyage,…)	QP	m²	60	€ 34,50	€ 2.070,00	
4.17	Réparation escalier	PG	ff	1	€10.000,00	€10.000,00	
5	MOBILIER URBAIN						**€ 46.975,00**
5.1	éclairage indirect	QP	pc	12	€ 1.200,00	€ 14.400,00	
5.2	banc esthétique	QP	pc	4	€ 1.200,00	€ 4.800,00	
5.3	poubelles	QP	pc	4	€ 1.400,00	€ 5.600,00	
5.4	parking vélo	PG		1	€ 5.000,00	€ 5.000,00	
5.5	borne de recharge électrique	PG		1	€ 8.000,00	€ 8.000,00	
5.6	panneau signalisation promenade	PG		1	€ 5.175,00	€ 5.175,00	
5.7	Etat des lieux	PG		1	€ 4.000,00	€ 4.000,00	
6	ETUDES						**€ 25.900,00**
6.1	géomètre (plan alignement usoirs)	PG		1	€ 8.000,00	€ 8.000,00	
6.2	RQT	PG		1	€ 6.000,00	€ 6.000,00	
6.3	Ores éclairage - frais dossier étude éclairage	PG		1	€ 5.000,00	€ 5.000,00	
6.4	essais de sols	PG		1	€ 6.900,00	€ 6.900,00	
	TOTAL TRAVAUX HTVA						**€ 941.682,88**
	TOTAL TRAVAUX TVAC						**€ 1.139.436,28**
	Architecte et bureau d'étude y compris coordination sécurité-santé		%	10	1.139.436,26		€ 113.943,63
	MONTANT GLOBAL TVAC						**€ 1.253.379,91**
	Développement rural – 80% de subsides jusqu'à € 500.000						€ 400.000
	Commune						€ 853.379,91